



ARRETE

Reçu à la Préfecture
le 09 JUIN 2020
Publié par affichage
le 09 JUIN 2020
et/ou notifié le

ARRETE DE REVALORISATION DES TARIFS D'INSCRIPTION AUX ECOLES D'ART

Le Maire de la Ville de CASTRES,

Vu la délibération du 18 mai 2010 fixant les tarifs d'inscription aux écoles municipales d'art pour l'année 2010/2011 et approuvant la procédure annuelle de révision des tarifs selon la variation de l'indice de consommation hors tabac constaté au 1^{er} janvier de l'année en cours par rapport au 1^{er} janvier de l'année précédente,

Vu l'indice INSEE de la consommation des ménages hors tabac réactualisé constaté pour la période du 1^{er} janvier 2018 (101,67) au 1^{er} janvier 2019 (102,67), soit une évolution annuelle de 0,99 %.

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tarif de base pour l'année 2020/2021 est fixé à 91 €. En conséquence, les autres tarifs s'établissent comme suit :

1/ Elèves de Castres :

Les tarifs s'entendent par élève par enseignement. Toutefois, il est pratiqué une réduction :

- De 15 % pour l'inscription d'un second élève de la même famille, pour l'inscription d'un élève à un second atelier d'une école d'art,
- De 30 % à compter de l'inscription du troisième élève de la même famille, à compter de l'inscription d'un élève à un troisième atelier d'une école d'art.

Tarifs 2020/2021					
Seuils utilisés	Coefficient	Actualisation	Tarif	2 ^{ème} élève ou atelier ou école (-15%)	3 ^{ème} et plus élève ou atelier ou école (-30%)
1	0,9	81,713	82 €	69 €	57 €
2	0,95	86,252	86 €	72 €	60 €
3	1	90,792	91 €	77 €	63 €
4	1,05	95,331	95 €	80 €	66 €
5	1,1	99,871	100 €	84 €	69 €
6	1,2	108,950	109 €	92 €	76 €
7	1,3	118,029	118 €	99 €	82 €
8	1,4	127,109	127 €	107 €	88 €

2/ Elèves Hors Castres :

Les tarifs s'entendent par élève par enseignement.

Tarifs 2020/2021		
Coefficient	Actualisation	Arrondi
2	181,584	182 €

3/ Autres :

Tarifs 2020/2021			
	Coefficient	Actualisation	Arrondi
Groupes temps partiel	0,5	45,396	45 €
Artistes et anciens élèves	0,3	27,238	27 €
Scolaires 1 classe 6 séances	0,8	72,633	73 €

ARTICLE 2 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Castres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Castres le 09 JUIN 2020

LE MAIRE,




Pascal BUGIS